Annexe à la charte d'utilisation de l'informatique pédagogique du collège Paul Emile Victor

Objet : utilisation de photos de votre enfant par le collège.

Dans le cadre de différents projets pédagogiques, l'équipe éducative peut être amenée à utiliser des photos des élèves du collège parmi lesquelles il y a votre enfant.

Celles-ci sont prises dans le cadre de différentes activités pédagogiques menées au collège (travaux disciplinaires, clubs, ateliers, UNSS, sorties et séjours pédagogiques...).

Ces photos ont pour but de :

- rendre compte de la vie du collège aux élèves et aux parents.
- Présenter les différentes actions menées au sein du collège.

La loi (article 9 du code civil) nous fait obligation d'avoir votre autorisation pour leur diffusion dans la presse, sur le site Internet du collège et dans la correspondance avec des établissements scolaires partenaires.

En conséquence, aucune photo d'élève ne peut être publiée sans une autorisation des deux parents (ou tuteurs) responsables.

Autorisation parentale de diffusion de photographies d'élèves sur Internet en respect de l'article 9 du code civil

Nous, soussignés Madame (nom, prénom)	et Monsieur (nom, prénom)
☐ autorisons	n'autorisons pas
le collège Paul Emile Victor à prend	lre et à utiliser à titre gratuit des photographies
Nom, prénom de l'élève	de notre enfant
	giques durant l'année scolaire en cours dans le cadre suivant : ordeaux ou le collège de brochures consacrées à l'éducation. nale, presse nationale.
-	sposons d'un droit d'opposition, d'accès, de modification et de et notre enfant (article 34 de la loi Informatique et Libertés du 6
Date :	Date :
Signature de la mère ou de la représentante légale	Signature du père ou du représentant légal